

FINANCES PUBLIQUES, FISCALITÉ, MODÈLE SOCIAL | LES VIEILLES RECETTES DE FRANÇOIS HOLLANDE



Alors que la crise de la dette, suivie de la dégradation de la note française par Standard & Poor's, était à son apogée en janvier dernier, la question des finances publiques et des remèdes à y apporter est presque totalement absente du débat présidentiel. A quatre semaines du premier tour, François Hollande reste, malgré une remontée de Nicolas Sarkozy, le favori des sondages. Que propose-t-il ? Quelles sont ses solutions ? Décryptage basé sur l'analyse de 19 de ses propositions.



Présent à Paris et Bruxelles, l'Institut Thomas More est un think tank d'opinion, européen et indépendant. Il diffuse auprès des décideurs politiques et économiques et des médias internationaux des notes, des rapports, des recommandations et des études réalisés par les meilleurs spécialistes et organise des conférences-débats et des séminaires sur ses thèmes d'études. L'Institut Thomas More est à la fois un laboratoire d'idées et de solutions innovantes et opératoires, un centre de recherches et d'expertise, un relais d'influence.

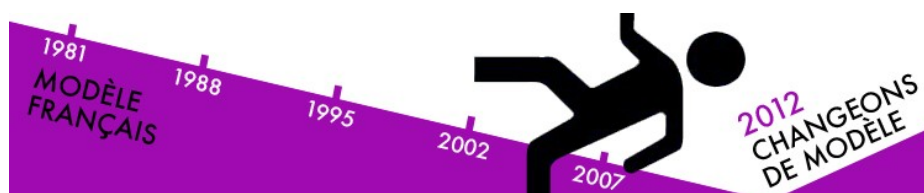
Paris

20, rue Laffitte – F-75 009 Paris
Tel. +33 (0)1 49 49 03 30
Fax. +33 (0)1 49 49 03 33

Bruxelles

Rue de la Fauvette, 92 – B-1180 Bruxelles
Tel. +32 (0)2 374 23 13
Fax. +32 (0)2 358 56 48

www.institut-thomas-more.org – info@institut-thomas-more.org



Déjà publiés

Politique de l'emploi | Analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne | mars 2012

Santé | Analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne | mars 2012

Éducation | Analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne | février 2012

Éducation | La révolution de l'autonomie | février 2012

Crise, dépense publique et modèle social | La fête est finie... | octobre 2011

Collectivités territoriales : en finir avec la culture de la dépense | octobre 2011

163 milliards de plus... Analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne | Mai 2011

Les Français le répètent sondage après sondage : la campagne présidentielle 2012 ne les intéresse pas beaucoup¹. Effet de la crise, des peurs et des crispations qu'elle provoque, d'une actualité qui chamboule les agendas ou de l'incapacité des candidats à offrir des réponses crédibles aux attentes exprimées, force est de constater que le débat ne se focalise pas sur les grands sujets d'inquiétude des Français : chômage, pouvoir d'achat, pauvreté, avenir de la jeunesse – seule la sécurité est revenue sur le devant de la scène à la suite du drame de Toulouse.

Une question majeure est notamment presque totalement absente des interventions des principaux candidats : celle des finances publiques. La crise des dettes souveraines, suivie de la dégradation de la note française par Standard & Poor's en janvier dernier, sont comme oubliées et les semaines de campagne passent sans que soient posées les questions pourtant cruciales qui attendent le prochain président, quel qu'il soit, dès son installation à l'Élysée en mai prochain. La question n'est pourtant pas mince et ne se résume pas à un problème comptable : elle interroge le « modèle français ». Derrière la montagne de la dette se profile l'Everest de notre modèle social². Seule sa refonte permettra d'engager l'impérative baisse de la dépense publique.

En rendant son rapport annuel le 8 février dernier, la Cour des comptes a en effet rappelé que seules des mesures d'économies permettront de réduire sérieusement le déficit budgétaire³. Elle précise que la dette de l'État atteindra 90% du PIB en 2012 tandis que les prélèvements obligatoires dépasseront en 2013 le record de 1999 (44,9%). De même le FMI appelle-t-il à des mesures similaires, à quoi il ajoute que des mesures additionnelles seront nécessaires d'ici 2013 pour maintenir la soutenabilité de la dette publique⁴. Ne pas mettre en œuvre de telles mesures entraînerait une augmentation de la dette qui pourrait atteindre 91% du PIB contre les 85% prévus en 2014. Les instances nationales et internationales s'accordent donc sur la nécessité de réduire les dépenses. Pourtant, les candidats à l'élection présidentielle ne semblent pas prêter une très grande attention à ces avertissements.

Parmi eux, François Hollande demeure le favori des sondages à quatre semaines du premier tour. C'est la raison pour laquelle l'Institut Thomas More a fait le choix d'évaluer son programme sous l'angle de la dépense publique, de la fiscalité et du modèle social. Nous avons retenu 19 propositions, dont 16 sont issues de son programme *Mes 60 engagements pour la France*⁵ et 3 ont été formulées postérieurement. Pour chacune, nous donnons une analyse chiffrée, reprise d'observateurs ou de think tanks crédibles et reconnus, et une mise en perspective qualitative ou quantitative de la proposition.

Résultat : François Hollande propose, pour l'essentiel, les vieilles recettes du « toujours plus » – d'État, de dépenses publiques, d'impôts, de réglementation – qui ont conduit la France à une situation de croissance structurellement faible, de chômage structurellement haut et de perte de confiance dans l'avenir. Le flou domine et les idées neuves sont rares dans un programme inspiré par une vision statique des dynamiques économiques et sociales, qui n'est vraiment plus de saison devant les défis qui s'annoncent.



¹ Dernier exemple en date, le sondage Ipsos-Logica pour France Télévisions-Radio France-*Le Monde* du 6 mars 2012 indiquait que 65% des Français trouvaient la campagne « plutôt pas » ou « pas du tout » intéressante.

² L'Institut Thomas More a fait de cette question l'un de ses principaux axes d'études depuis plus d'un an. Retrouvez nos publications sur <http://www.institut-thomas-more.org/actualite/finances-publiques-et-modele-social>.

³ Cours des Comptes, Rapport public annuel, 8 février 2012.

⁴ FMI, *France Sustainability Report*, novembre 2011.

⁵ Disponible sur http://francoishollande.fr/assets/Uploads/Projet_presidentiel_Francois_Hollande.pdf.

1 Réduire le déficit public à 3% du produit intérieur brut en 2013. Rétablir l'équilibre budgétaire en fin de mandat. Réformer les niches fiscales, ce qui permettra de dégager 29 milliards d'euros de recettes supplémentaires

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°9

Les prévisions de réduction du déficit public de François Hollande paraissent pour le moins optimistes. Certes, pour 2012, il adopte la même prévision de croissance que le gouvernement – tout le monde est en campagne... –, à 0,5%, mais le FMI et l'OCDE n'y croient guère en tablant plutôt, respectivement, sur 0,2% et 0,3%⁶.

Pour le reste du quinquennat, le candidat prévoit une croissance de 1,7% en 2013, 2% en 2014 et 2 ou 2,5% jusqu'en 2017. Certains analystes sont beaucoup plus prudents et ne voient pas la France, plombée par « un modèle de croissance qui n'est plus soutenable », au-dessus de 0,8% de croissance à l'horizon 2017⁷. De plus, en annonçant le retour à l'équilibre budgétaire pour la fin de mandat, François Hollande ne respecterait pas l'engagement de la France pris auprès de la Commission européenne de le faire dès 2016.

Beaucoup de conditions et d'incertitudes donc, pour tenir cet engagement et aucune mesure de réduction de la dépense publique.

2 Porter un coup d'arrêt à la procédure de révision générale des politiques publiques et à l'application mécanique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°10

Précision | *Financer toute nouvelle dépense par des économies, mettre fin à la règle aveugle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite sans augmenter le nombre total de fonctionnaires*

Discours du Bourget, 22 janvier 2012

Les fonctionnaires représentent déjà 22% de la population active française – quand les Allemands par exemple sont à 12% ! – et François Hollande propose de stopper la (timide) baisse des effectifs... Qu'il faille faire preuve de discernement dans cette baisse, d'accord, mais envoyer le signal d'un coup d'arrêt généralisé à ce mouvement est inquiétant.

Il va à l'encontre des politiques conduites dans tous les pays qui ont su faire la réforme de leur appareil d'État et de leur dépense publique (Canada, Suède, Suisse, Allemagne, etc.). Faisant récemment le bilan de la RGPP en France, l'OCDE réaffirmait qu'« au minimum, il [était] nécessaire de décider d'une baisse continue des coûts de fonctionnement (y compris la masse salariale) »⁸. Au regard des contraintes qui pèsent actuellement sur les finances publiques françaises, la réduction du nombre de fonctionnaires est effectivement impérative...

⁶ FMI, *World Economic Outlook*, 4 janvier 2012 et OCDE, *OECD Economic Outlook*, novembre 2012.

⁷ Alexandre Mirlicourtois, *France 2012-2017 : le prix des impasses du modèle économique français*, Xerfi Previsis, décembre 2011.

⁸ OCDE, *France : Une perspective internationale sur la révision générale des politiques publiques*, février 2012.

3 Réaliser une grande réforme permettant la fusion à terme de l'impôt sur le revenu et de la CSG dans le cadre d'un prélèvement simplifié sur le revenu (PSR). Une part de cet impôt sera affectée aux organismes de sécurité sociale. Les revenus du capital seront imposés comme ceux du travail

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°14

Précision | *Rapprocher puis fusionner à terme l'impôt sur le revenu et la CSG*

Discours de Méridon,
4 janvier 2012

En reprenant à son compte cette proposition, déjà ancienne, de fusionner les deux premiers impôts directs français, François Hollande entend rendre la fiscalité « plus juste », en redonnant de la progressivité à la CSG. Mais cette réforme est bien incertaine dans la mesure où les recettes attendues, au dire même de Bercy, sont difficiles à mesurer. Le nombre de contribuables touchés par cette réforme est par exemple compliqué à estimer. Devant l'inconnu et la complexité du dispositif, le candidat a d'ailleurs reculé, parlant de « rapprochement » et non plus de fusion. De plus, et surtout, ce rapprochement augmenterait mécaniquement la base de l'impôt sur le revenu (IR), mais « faute d'une baisse des taux de prélèvements, pénaliserait du même coup la consommation des ménages, le dynamisme et l'attractivité du pays »⁹.

François Hollande annonce, dans le chiffrage de son programme, près de 4,5 milliards d'euros de recettes en alignant l'imposition des revenus du capital sur ceux du travail¹⁰. Mais cela paraît très optimiste et incertain compte tenu d'inconnues sérieuses comme le périmètre des revenus considérés et le taux auxquels seraient soumis les revenus du capital en l'absence de taux réduit. A quoi il convient d'ajouter que la taxation des revenus du capital est déjà extrêmement élevée dans notre pays, pouvant atteindre jusqu'à « en moyenne 62,6% pour le revenu des actions et 93,8% pour celui des valeurs à revenu fixe »¹¹. Stop ou encore ?

4 Créer une tranche supplémentaire de 45% pour les revenus supérieurs à 150 000 euros par part. Faire en sorte que nul ne puisse plus tirer avantage des « niches fiscales » au-delà d'une somme de 10 000 euros de diminution d'impôt par an

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°15

Selon le Cercle des fiscalistes, « 60 000 à 80 000 ménages seraient pénalisés par cette mesure [...]. En outre, 25 000 foyers très aisés (ceux dont les membres gagnent plus de 250 000 euros par personne) s'acquittent depuis cette année d'une contribution sur les hauts revenus, créée par l'actuel gouvernement et fixée à 3% ou 4% de leurs revenus. Au total donc, ils pourraient voir leur taux d'imposition grimper à 48% ou 49% »¹².

A l'heure où le Royaume-Uni annonce au contraire une baisse de 50 à 45% de la tranche supérieure, le candidat socialiste insiste dans la voie du « toujours plus » propre à la France depuis des décennies. Le risque de faire fuir les plus fortunés des Français – et avec eux de la consommation, de l'investissement, de l'imposition... bref de la richesse – s'accroît et se renforce dans une campagne aux accents parfois simplistes, sinon populistes...

Quant aux « niches fiscales », une approche mesurée et éclairée est nécessaire. En février dernier, la Cour des Comptes préconisait une amputation de 10 milliards des niches les moins efficaces – loin des 29 milliards avancés par François Hollande... Une approche souple et évolutive serait donc préférable à une règle unique et uniforme.

⁹ Frédéric Bonneval, *in* « Ce qui va changer pour votre portefeuille si François Hollande devient président », *20 minutes*, 26 janvier 2012.

¹⁰ Discours à la Maison des Métallos, Paris, 26 janvier 2012.

¹¹ IFRAP, *Les revenus des capitaux mobiliers bientôt confisqués ?*, 23 février 2012.

¹² Le Cercle des fiscalistes, « Les vrais perdants du projet Hollande », *Le Figaro Economie*, 2 février 2012.

- 5 Maintenir toutes les ressources affectées à la politique familiale. Augmenter de 25% l'allocation de rentrée scolaire dès la prochaine rentrée. Rendre le quotient familial plus juste en baissant le plafond pour les ménages les plus aisés, ce qui concernera moins de 5% des foyers fiscaux**

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°16

Selon François Hollande, cette réforme du quotient familial permettra de « financer l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire de 25% pour que les 3 millions de ménages modestes qui n'ont aucun avantage lié au quotient familial puissent avoir aussi un soutien de l'État pour la politique familiale ». L'allocation de rentrée scolaire, qui se monte à environ 300 euros, passerait ainsi à environ 375 euros... pour un coût global estimé à 450 millions d'euros¹³.

Bénéfice mineur pour les familles, coût significatif pour les comptes publics : le jeu en vaut-il la chandelle ? Et est-il pertinent de prendre le risque de toucher à l'équilibre de la politique familiale et à ses bons résultats démographiques ?

- 6 Revenir sur les allègements de l'impôt sur la fortune institués en 2011 par la droite, en relevant les taux d'imposition des plus gros patrimoines. Ramener l'abattement sur les successions à 100 000 euros par enfant et conserver l'exonération en faveur des conjoints survivants**

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°17

François Hollande chiffre à 2 milliards d'euros les recettes attendues de cette réforme. Un chiffre sans doute exagéré puisqu'il faudra tenir compte des délocalisations fiscales qui s'en suivront. En outre, le candidat socialiste compte sur 300 millions d'euros de recette de l'accélération de la suppression du bouclier fiscal. Cette somme constitue le reliquat encore dû par le fisc aux contribuables concernés. Si son annulation était décidée, cela reviendrait à supprimer une créance que détiennent certains contribuables sur l'État français, ce qui poserait un problème juridique majeur.

Sur le fond une telle mesure, comme la précédente et la suivante, est le signe d'un programme inspiré par les vieux schémas mentaux et les vieilles recettes de l'accroissement sans fin de la pression fiscale. C'est, une fois de plus, faire fi des expériences étrangères et se refuser à regarder en face le vrai défi que constitue la baisse de la dépense publique dans notre pays.

¹³ Institut Montaigne-*Les Echos*, <http://www.chiffrages-dechiffrages2012.fr>.

Créer une tranche de l'impôt sur le revenu à 75% pour les revenus supérieurs à un million d'euros

7

Précision | *Rétablir le plafonnement des impôts directs nationaux à 85% des revenus d'un contribuable. Taxer les exilés fiscaux en Belgique, Luxembourg et Suisse, par le biais d'une renégociation des conventions fiscales avec ces pays*

TF1, « Paroles de candidats », 27 février 2012

France 2, « Des paroles et des actes », 15 mars 2012

Cette proposition forte, absente du programme et faite sur un plateau de télévision, sert de « marqueur à gauche » à François Hollande et a constitué un tournant dans sa campagne. Présentée comme une « mesure morale », elle défie en effet les règles de l'efficacité économique (puisqu'elle ne prétend pas être d'un très grand rendement) et les principes de l'équité (on atteint en effet des niveaux confiscatoires). Même « adoucie » par la mise en place d'un plafonnement à 85% des revenus, elle représente un sommet dans la quête d'assouvissement de la « passion égalitaire », selon le mot de Tocqueville, si propre à la France.

Elle accélérerait en tout cas l'exil fiscal de Français aisés, lassés d'être ainsi montrés du doigt. Ce sera donc du patrimoine, de la consommation, des richesses, mais aussi des talents qui quitteront le pays. Car plus grave que l'exil financier, c'est la fuite des cerveaux qu'on favorise. Quant à la renégociation des conventions fiscales avec trois pays partenaires, cela paraît aussi inapplicable qu'excessif.

La « mesure morale » de François Hollande constitue une faute morale pour l'avenir.

Faire en sorte que tous ceux qui ont 60 ans et qui auront cotisé la totalité de leurs annuités retrouvent le droit de partir à la retraite à taux plein à cet âge-là. Engager une négociation globale dès l'été 2012 avec les partenaires sociaux afin de définir, dans un cadre financier durablement équilibré, l'âge légal de départ à la retraite, la prise en compte de la pénibilité, le montant des pensions et l'évolution des recettes indispensables à la pérennité de notre système de retraite solidaire

8

Précision | *Faire en sorte que ceux qui ont cotisé 41 années, demain 41,5 années puissent partir à 60 ans*

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°18

TF1, « Paroles de candidats », 27 février 2012

Dans un rapport récent, le FMI estimait que « la mise en œuvre de la réforme des retraites promulguée fin 2010 [...] permettra de réduire le déficit sur le long terme. Cette réforme contribuera à atteindre l'équilibre financier dans le système des pensions d'ici 2018, pour un déficit actuel de 1,5% du PIB. [...] Augmenter l'âge légal du départ à la retraite proportionnellement à l'espérance de vie permettrait de prévenir l'augmentation des dépenses liées aux retraites, les progrès de la médecine permettant sans cesse d'augmenter l'espérance de vie »¹⁴.

La réforme actuelle nécessitera d'être revue, mais l'idée de revenir à une retraite à taux plein à 60 ans est inconcevable aux vues des contraintes qui pèsent actuellement sur nos finances publiques. L'Institut de l'Entreprise évalue à 4,5 milliards d'euros la mesure¹⁵. La France serait le seul des pays développés à le faire, quand l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et d'autres sont déjà ou sont en train de passer à 63, 65 ou 67 ans.

Par ailleurs, le candidat prévoit de relever de 0,5 point les cotisations salariales et patronales au cours du quinquennat, pour financer le retour de la retraite à 60 ans pour les salariés qui ont cotisé 41 ou 41,5 ans. Il s'agit là encore d'une mesure qui augmentera les charges pesant sur un coût du travail déjà parmi les plus élevés au monde...

9 **Bloquer temporairement le prix de l'essence, engager une réflexion avec les distributeurs, puis introduire une TIPP flottante**

Déplacement à Nantes, 19 février 2012 et TF1, « Paroles de candidats », 27 février 2012

L'Institut Montaigne a estimé qu'une baisse de la TICPE (dénomination de la TIPP depuis le 1^{er} janvier 2012) en période de hausse du prix des produits pétroliers coûterait 480 millions d'euros par centime d'euro de baisse de la taxe. La TICPE a rapporté 23,9 milliards d'euros en 2010 à l'État et aux collectivités. Or on sait que les taxes couvrent aujourd'hui près de 60% du prix à la pompe.

Il s'agirait donc d'une mesure extrêmement coûteuse pour l'État dans un contexte où il ne peut pas négliger une recette si importante. A l'époque de sa mise en place par Lionel Jospin, dans un contexte de croissance plus soutenue, la TIPP a coûté 1,3 milliards d'euros mais n'a eu qu'un effet modeste sur le prix à la pompe avec une baisse moyenne de 2 centimes par litre¹⁶.

10 **Réformer la tarification pour mettre fin à l'assimilation de l'hôpital avec les établissements privés**

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°19

La convergence tarifaire entre le public et le privé était prévu pour 2012... mais a été discrètement reportée à 2018 par Roselyne Bachelot il y a trois ans. On parle pourtant de cet objectif depuis 1982 dans notre pays ! La Sécurité sociale est structurellement déficitaire (70 milliards d'euros cumulés en 10 ans) et chacun devine que des réformes douloureuses seront inévitables.

L'Institut Thomas More a publié une analyse comparative des dépenses publiques en France et en Allemagne en matière de santé qui montre un écart de 26,4 milliards d'euros dans les seules dépenses hospitalières¹⁷. Sur ce sujet comme sur d'autres, la France refuse, malgré 24 plans depuis 1976, d'entreprendre les réformes structurelles que d'autres pays ont réalisées avec succès. C'est le cas de l'Allemagne qui a engagé une grande réforme de la santé, comprenant la convergence tarifaire entre les secteurs public et privé, dès 1993.

Vingt après, François Hollande ne semble en tirer aucun enseignement et ne propose aucune mesure visant à réduire les coûts du système et à accroître l'efficacité de la dépense.

¹⁴ FMI, *France Sustainability Report*, novembre 2011, *op. cit.*

¹⁵ Institut de l'Entreprise, http://www.debateco.fr/cellule_chiffrage.

¹⁶ Jean Launay, *Rapport sur la proposition de loi visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages face à la hausse des prix des produits pétroliers et à développer les modes de transport alternatifs*, 27 novembre 2007.

¹⁷ Institut Thomas More, *Santé : analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne*, 5 mars 2012.

11 **Supprimer le droit d'entrée dans le dispositif de l'aide médicale d'État**

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°20

Alors que le principe même de l'AME, qui consiste à assurer, moyennant une cotisation annuelle de 30 euros, la gratuité des soins à des gens en situation irrégulière, qui n'ont pas le droit de travailler et qui donc ne payent pas de cotisations sociales, mérite de sérieuses réserves, François Hollande propose de supprimer la maigre cotisation qui y ouvre droit. Cela constitue une injustice flagrante à l'égard des autres, Français ou non, qui payent et leurs cotisations et le ticket modérateur.

La dotation au titre de l'AME était de 233,5 millions d'euros en 2006. Elle était de 588 millions en 2011.

12 **Engager une réforme de la dépendance permettant de mieux accompagner la perte d'autonomie notamment par l'instauration d'une contribution**

Discours de Mérignac, 4 janvier 2012

Précision | *Créer une cinquième branche de la Sécurité sociale pour consacrer suffisamment de moyens à la perte d'autonomie. Pour l'assurer, nous aurons à appeler à la solidarité nationale, c'est-à-dire à une cotisation*

TF1, « Paroles de candidats », 27 février 2012

Estimé à 22 milliards d'euros en 2010, le coût de la dépendance pourrait atteindre 30 milliards en 2025¹⁸. Nicolas Sarkozy avait promis en 2007 de créer une cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à la dépendance. Promesse non tenue : François Hollande la reprend à son compte. Assez proche dans ses modalités, la proposition diffère au chapitre de son financement : alors que Nicolas Sarkozy affirme qu'il fera « cette réforme quand [il aura] les moyens de la financer de façon crédible et non pas pour créer un gouffre »¹⁹, le candidat socialiste assume la création d'une nouvelle cotisation.

Mais il resté assez flou jusqu'ici sur la nature de la cotisation. Il pourrait décider soit de la création d'une nouvelle cotisation, soit de la hausse des cotisations vieillesse. Il s'agirait donc une nouvelle fois de l'augmentation des charges pesant sur le travail. La piste d'assurances privées semble purement et simplement exclue.

¹⁸ Valérie Rosso-Debord, *Rapport d'information sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes*, 23 juin 2010.

¹⁹ Discours prononcé à l'occasion du 4e anniversaire du lancement du plan Alzheimer, Paris, 1^{er} février 2012.

13 Encadrer par la loi, dans les zones où les prix sont excessifs, les montants des loyers lors de la première location ou à la relocation. Mettre en place pour les jeunes un dispositif de caution solidaire. Agir pour que soient construits au cours du quinquennat 2,5 millions de logements intermédiaires, sociaux et étudiants, dont 150 000 logements très sociaux, grâce au doublement du plafond du livret A. Renforcer la loi SRU, en multipliant par cinq les sanctions qui pèsent sur les communes refusant d'accueillir les ménages aux revenus modestes et moyens. Porter à 25% les exigences en matière de construction de logements sociaux et favoriser la mixité sociale en imposant une règle des trois tiers bâtis : un tiers de logements sociaux locatifs à loyer modéré, un tiers de logements en accession sociale, un tiers de logements libres

*Mes 60 engagements
pour la France,
proposition n°22*

L'encadrement des loyers, à l'image de ce qu'avait produit la loi de 1948, risque de produire un effet catastrophique sur la construction de logements et la rénovation du parc. Si l'on y ajoute toutes les difficultés faites actuellement à l'investissement locatif, on renforcera la pénurie de logements dans les zones qui en ont le plus besoin... ce qui obligera l'État à garantir un « droit au logement » qu'il sera incapable de fournir et à financer plus encore l'aide à la construction et à la rénovation. Cela fera exploser les loyers des zones périphériques. En outre qui décidera du caractère excessif des prix, comment découpage géographique sera-t-il fait, en vertu de quels critères ?

Le flou sur les moyens domine dans cette proposition. Une fois posé l'objectif de la construction de 2,5 millions de logements en cinq ans, la question du financement s'impose. François Hollande estime que le doublement du livret A permettra de collecter 15 à 20 milliards d'euros. Une estimation qui est loin d'être certaine puisqu'aujourd'hui, seuls 10% des livrets A ont atteint leur plafond et que les 60 millions de Français qui détiennent un livret A ne souhaiteront pas forcément tous déposer plus d'argent dessus. De plus, pour stimuler l'offre de HLM, il ne pourra suffire d'accroître les capacités de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il faudra aussi augmenter la participation de l'État et des collectivités afin de respecter l'équilibre de 75% des projets financés par des prêts et 25% par de la subvention. L'état des finances publiques le permet-il vraiment ?

Quant à la loi SRU de décembre 2000, qui en a fait l'évaluation complète ? Qui peut dire qu'elle a significativement et durablement contribué, avec son objectif de mixité sociale, à la résolution du problème du logement en France ? Pourquoi les communes – parfois mêmes de gauche... – rechignent-elles tant à l'appliquer ?

14 **Augmenter les cotisations chômage sur les entreprises qui abusent des emplois précaires**

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°23

Une estimation argumentée et prudente chiffre à 611 millions les bénéficiaires pour l'Assurance chômage d'une telle mesure²⁰... Ce qui signifie 611 millions prélevés sur les entreprises. Une nouvelle fois une logique réglementaire et punitive – qui a montré depuis trente ans son inefficacité sa toxicité sur l'économie – est préférée à la voie retenue par tous les pays qui, comme l'Allemagne par exemple, ont su significativement faire baisser leur chômage : celui de la flexibilisation de leur marché du travail.

Pour prendre la mesure de la réussite allemande, il suffit de rappeler qu'au mois de janvier 2012, le taux de chômage s'établissait à 5,8%, contre 10% en France²¹. La politique qui consiste à rigidifier toujours plus le marché, notamment pas une réglementation et un droit du travail tatillons, est en réalité contre-productive. C'est celle que poursuit la France depuis trente ans au moins.

15 **Proposer un contrat de génération pour permettre l'embauche par les entreprises, en contrat à durée indéterminée, de jeunes, accompagnés par un salarié plus expérimenté, qui sera ainsi maintenu dans l'emploi jusqu'à son départ à la retraite**

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°33

Précision | *Faire en sorte qu'un employeur qui embauche un jeune et qui garde un senior dans son entreprise ne paye plus de cotisations sociales sur les deux emplois*

France 2, « Des paroles et des actes », 15 mars 2012

Le « contrat de génération » est l'une des propositions phares de François Hollande. Elle est pourtant l'une des plus anachroniques et des plus coûteuses.

Le coût d'abord : 2,5 milliards d'euros par an, selon l'Institut Montaigne. L'état des finances publiques ne permet sans doute pas une telle dépense... Dépense d'autant moins pertinente que de nombreuses voies, du Sénat à la Cours des Comptes récemment²², s'élèvent depuis plusieurs années pour douter de l'efficacité économiques sur le long terme des contrats aidés. Ces analyses ont souligné l'instabilité des conditions de mise en œuvre de ces contrats, la réticence qu'elle provoque dans les entreprises (en particulier les petites), la difficulté de repérer les publics éligibles, l'insuffisance des instruments de pilotage et le coût élevé des dispositifs... le tout pour des résultats « décevants », selon le mot prudent de la Cours des comptes.

Plutôt que de répéter sans cesse les mêmes erreurs coûteuses et peu probantes dans la lutte contre le chômage des jeunes, il serait urgent d'encourager enfin l'apprentissage en France, seule vraie piste pour faciliter l'insertion professionnelle. Notre pays compte 14,4% des 15-24 ans en apprentissage, contre 31,6% en Allemagne²³.

²⁰ Institut Montaigne-*Les Echos*, *op. cit.*

²¹ Institut Thomas More, *Politique de l'emploi : analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne*, 21 mars 2012.

²² Sénat, *Rapport d'information sur l'enquête de la Cour des Comptes portant sur les contrats aidés*, 21 février 2007 et Cours des Comptes, *Les contrats aidés dans la politique de l'emploi*, octobre 2011.

²³ Institut Thomas More, *Politique de l'emploi : analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne*, *op. cit.*

- 16 Créer 150 000 emplois d'avenir pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi et l'action des associations, en priorité dans les quartiers populaires. Revenir sur la défiscalisation et les exonérations de cotisation sociale sur les heures supplémentaires, sauf pour les très petites entreprises**
- Mes 60 engagements pour la France, proposition n°34*

Chiffré par François Hollande à 2 milliards d'euros, le coût de la création de ces 150 000 emplois d'avenir a été estimé à 3,2 milliards par l'Institut Montaigne. Ils seraient créés dans le secteur public, para-public ou dans l'économie sociale. Une telle proposition, inspirée des « emplois jeunes » d'il y a quinze ans, reviendrait à alourdir encore un peu plus gravement la dépense publique et à créer des postes dont la viabilité et la pérennité sont plus que douteuses.

Quant à la suppression des exonérations de cotisation sociale sur les heures supplémentaires, quoiqu'on pense sur le fond de la disposition, il faut se souvenir qu'elles touchent 9 millions de salariés, y compris des salariés modestes.

- 17 Créer en cinq ans 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation qui couvriront tous les métiers**
- Mes 60 engagements pour la France, proposition n°36*

L'éducation devrait incontestablement être l'un des principaux chantiers du prochain président, quel qu'il soit. Car l'Éducation nationale est en crise et ne remplit plus ses promesses. Le système actuel est inefficace²⁴. En comparaison des performances de nos partenaires européens et de l'OCDE, il est en outre lourdement coûteux. Face à cela, le recours à la seule logique du « toujours plus » de personnels et de moyens révèle une incapacité à diagnostiquer l'échec des réformes scolaires de ces trente dernières années, à en tirer les conséquences et à inventer des solutions innovantes. Le coût de la proposition de François Hollande est estimé entre 2 et 5 milliards d'euros sur cinq ans²⁵.

L'Allemagne compte davantage d'élèves par enseignant (+8% pour le primaire et le secondaire) et dépense près de 20% de moins par élève pour des résultats légèrement meilleurs que ceux de la France au dernier classement PISA de l'OCDE (l'Allemagne arrive à la 20e place et la France à la 22e)²⁶. L'efficacité du système scolaire n'est donc pas fonction des moyens. La crise de l'école vient assurément de l'épuisement d'un modèle éducatif centralisé, sur-administré, uniformisé et épuisé par la logique du « toujours plus ». Il faut avoir le courage de le reconnaître, et celui de penser un autre modèle.

²⁴ Institut Thomas More, *Education : la révolution de l'autonomie*, 14 février 2012.

²⁵ Institut de l'Entreprise, *op. cit.*, et Institut Montaigne-*Les Echos*, *op. cit.*

²⁶ Institut Thomas More, *Education : analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne*, 14 février 2012.

18 Créer, pour les étudiants, une allocation d'études et de formation sous conditions de ressources dans le cadre d'un parcours d'autonomie

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°39

Issue d'une étude de Terra Nova²⁷, le coût de la proposition a été chiffré à 669 millions d'euros par an par l'Institut Montaigne et à 1,3 milliard d'euros par l'Institut de l'Entreprise. L'écart du simple au double de ces évaluations s'explique par les deux variables prises en considération : le niveau de l'allocation et les effectifs concernés. Ainsi le coût de la proposition, dont les modalités sont encore vagues, peut varier très fortement.

Mais son principe, lui, ne varie pas : accroissement de la dépense publique et extension de la politique d'assistanat. Alors que le système des bourses étudiantes est lourd et peu efficace, aucune réflexion n'est engagée sur une politique d'incitation au mécénat privé.

19 Conclure un pacte de confiance et de solidarité entre l'État et les collectivités locales garantissant le niveau des dotations à leur niveau actuel. Réformer la fiscalité locale en donnant plus d'autonomie aux communes, aux départements et aux régions, en contrepartie d'une plus grande responsabilité

Mes 60 engagements pour la France, proposition n°54

En promettant tout à la fois de garantir aux collectivités locales « le niveau des dotations à leur niveau actuel » tout en réformant « la fiscalité locale en donnant plus d'autonomie », François Hollande leur assure de fixer elles-mêmes le niveau de leurs ressources, tant celles issues des impôts locaux que celles issues des dotations d'État, la répartition subventions-fiscalité étant garantie.

L'appel à la responsabilité locale n'est pas un gage d'économie : entre 2000 et 2010 les impôts locaux ont augmenté de 45%. Pire, indexer les dotations sur l'évolution de la fiscalité locale, c'est interdire toute baisse de la dépense. On est loin de l'exemple italien qui, en pleine tempête sur les marchés à l'été 2011, décida d'une réduction autoritaire de la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités et qui représentait près de 30% de leur budget...

²⁷ *Faire réussir nos étudiants, faire progresser la France. Pour un sursaut vers la société de la connaissance*, 23 août 2011.